



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>Environnement et Changement climatique Canada</p> <p>800 rue de la Gauchetière Ouest, bureau 7810 Montréal (Québec) H5A 1L9</p> <p>Attention de : Moufid Samri Adresse courriel : moufid.samri@canada.ca</p> <p>BID SOLICITATION DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>PROPOSAL TO: ENVIRONMENT CANADA</p> <p>We offer to perform or provide to Canada the services detailed in the document including any attachments and annexes, in accordance with the terms and conditions set out or referred to in the document, at the price(s) provided.</p> <p>SOUMISSION À: ENVIRONNEMENT CANADA</p> <p>Nous offrons d'effectuer ou de fournir au Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans le document incluant toutes pièces jointes et annexes, les services détaillés dans le document, au(x) prix indiqué(s).</p>	<p>Title – Titre Monitoring de la qualité des eaux marines – Québec – Régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No. /SAP No. – N° de la demande de soumissions EC / N° SAP 5000022753</p>	
	<p>Date of Bid solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2016-11-15</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR-MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ)</p> <p>at – à 2:00 P.M. on – le 2016-12-14</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire Temps standard de l'Est</p>
	<p>F.O.B – F.A.B Destination</p>	
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à moufid.samri@canada.ca</p>	
	<p>Telephone No. – N° de téléphone 514-496-2617</p>	<p>Fax No. – N° de Fax</p>
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) 2017-04-01</p>	
	<p>Destination - of Services / Destination des services Région du Québec</p>	
	<p>Security / Sécurité Une exigence relative à la sécurité est applicable à cette demande.</p>	
<p>Vendor/Firm Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</p>		
<p>Telephone No. – N° de téléphone</p>	<p>Fax No. – N° de Fax</p>	
<p>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm: (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</p>		
<p>Signature</p>	<p>Date</p>	

TABLE DES MATIÈRES

TITRE

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Comptes rendus

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Ancien fonctionnaire
4. Demandes de renseignements - en période de soumission
5. Lois applicables
6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

1. Exigences relatives à la sécurité

Liste des pièces jointes :

Pièce jointe 01 à la partie 3, Feuille de présentation de soumission financière

Pièce jointe 01 à la partie 4, Critères techniques obligatoires et critères techniques cotés

Pièce jointe 01 à la partie 5, Liste des noms du fournisseur

PARTIE 7 - CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Divulgateion proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
7. Paiement
8. Instructions relatives à la facturation
9. Attestations
10. Lois applicables
11. Ordre de priorité des documents
12. Exigences en matière d'assurances

Liste des annexes :

Annexe A Énoncé des travaux

Annexe B Base de paiement

Annexe C Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

Annexe D Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation

Annexe E Exigences en matière d'assurance

Annexe F Attestation – Non-divulgateion

TITRE Monitoring de la qualité des eaux marines – Québec – Régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations : comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité; et
- Partie 7 Clauses du contrat subséquent: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.

Les pièces jointes comprennent, la feuille de présentation de la soumission financière et les critères techniques obligatoires et les critères techniques côtés.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation, les exigences en matière d'assurances et l'attestation de non-divulgateion.

2. Sommaire

- 2.1 Environnement et Changement climatique Canada a un besoin de services d'entreprise pour effectuer l'étude bactériologique de secteurs coquilliers et parcs conchylicoles pour en évaluer la qualité de l'eau afin de répondre aux normes de classification du PCCSM pour la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2020.

Le présent mandat vise les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Cinquante-cinq (55) secteurs en 2017, 2018 et 2019 seront échantillonnés, et ce d'avril à novembre de chaque année (voir Annexe A). De plus, des tournées supplémentaires pourraient être ajoutées en cours d'année au plan d'échantillonnage prévu pour l'année 2017, 2018 et 2019.

- 2.2 Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6, Exigences relatives à la sécurité et la Partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les soumissionnaires devraient consulter le site Web de la [Direction de la sécurité industrielle canadienne \(DSIC\), Programme de](#)

- 2.3 Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms ou tout autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission des instructions uniformisées 2003.
- 2.4 Pour les besoins de services, les soumissionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire, doivent fournir les renseignements demandés, tel que décrit à l'article 3 de la Partie 2 de la demande de soumissions.
- 2.5 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).
- 2.6 Ce marché est exclu des accords commerciaux internationaux en vertu des dispositions de chaque accord relativement aux marchés nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux
- 2.8 Une exigence du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi est associée au présent besoin; veuillez vous référer à la Partie 5 - Attestations, la Partie 7 - Clauses du contrat subséquent et l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation.

3. Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003, (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit:

Sous la rubrique « Texte » à 02:

Supprimer : « Numéro d'entreprise – approvisionnement »

Insérer : « Supprimé »

À la section 02 Numéro d'entreprise – approvisionnement

Supprimer : au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 05 Présentation des soumissions, à l'alinéa 05 (2d) :

Supprimer : au complet

Insérer : « envoyer sa soumission à Environnement Canada (EC) comme il est indiqué dans la demande de soumissions »;

À la section 06 : Soumissions déposées en retard

Supprimer : « TPSGC »

Insérer : « Environnement Canada »

À la section 07 : Soumissions retardées

Supprimer : « TPSGC »

Insérer : « Environnement Canada »

À la section 08 Transmission par télécopieur, à l'alinéa 08 (1) :

Supprimer : Au complet

Insérer : « Les soumissions peuvent être présentées par télécopieur si ce mode de communication est précisé dans l'appel d'offres »

À la section 12 Rejet d'une soumission, aux alinéas 12 (1) a. et b. :

Supprimer : Au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 17 Coentreprise, à l'alinéa 17 (1) b.:

Supprimer : « le numéro d'entreprise-approvisionnement de chaque membre de la coentreprise »

Insérer : « Supprimé »

À la section 20 Autres renseignements, à l'alinéa 20 (2) :

Supprimer : Au complet

Insérer : « Supprimé »

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées à Environnement Canada (EC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Ancien fonctionnaire – concurrentiels - soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, L.R., 1985, ch. R-11, à la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (05) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

6. Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Environnement Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux dans le cadre de tout contrat éventuel sera dévolu au Canada, pour les motifs suivants :

- (6.4.1) l'objet principal du contrat ou des biens livrables en vertu du contrat est de générer des connaissances et une information pour diffusion dans le public.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (03 copies papier + une copie en format PDF par courriel)

Section II: Soumission financière (03 copies papier + une copie en format PDF par courriel)

Section III: Attestations (03 copies papier + une copie en format PDF par courriel)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux; et
- 3) imprimer sur les deux côtés d'une page.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à

différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

Section II : Soumission financière

- 1.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens et en conformité à la Feuille de présentation de la soumission financière décrite à la pièce jointe 01 de la partie 3. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
- 1.2 Les soumissionnaires doivent soumettre leurs prix FAB destination; les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, s'il y a lieu; et les taxes applicables exclues.
- 1.3 Les soumissionnaires devraient inclure l'information suivante dans leur soumission financière:
 - (a) leur appellation légale;
 - (b) Le nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et télécopieur, et son adresse courriel) autorisée par le soumissionnaire à entrer en communications avec le Canada relativement à leur soumission et à tout contrat subséquent pouvant découler de leur soumission.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

**PIÈCE JOINTE 01 DE LA PARTIE 3
FEUILLE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION FINANCIÈRE**

Le soumissionnaire doit compléter la Feuille de présentation de la soumission financière et l'inclure dans sa soumission financière. Le soumissionnaire ne doit pas modifier le présent formulaire.

**Bas St-Laurent - Année 2017
Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018**

1	Main d'œuvre - Échantillonnage et analyse	Nom de la ressource	Nombre de jours	Taux journalier	Total
	Chargé(e) de projet			\$	\$
	Responsable de laboratoire (microbiologiste)			\$	\$
	Technicien(ne) de laboratoire			\$	\$
	Responsable de terrain (technicien(ne) de terrain)			\$	\$
	Assistant(e)-technicien(ne) de terrain			\$	\$
	Main d'œuvre Total A				\$

2	Activités et travaux	Coût annuel	
	Échantillonnage et analyse	\$	
	Planification, coordination, traitement et gestion de données, production des rapports	\$	
	Équipements et matériel	\$	
	Activités et travaux Total B		\$

3	Calcul de la valeur de la soumission pour évaluation - Bas St-Laurent - Année 2017	Total Soumission 1
	Total A + Total B	\$

**Gaspésie - Année 2017
Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018**

1	Main d'œuvre - Échantillonnage et analyse	Nom de la ressource	Nombre de jours	Taux journalier	Total
	Chargé(e) de projet			\$	\$
	Responsable de laboratoire (microbiologiste)			\$	\$
	Technicien(ne) de laboratoire			\$	\$
	Responsable de terrain (technicien(ne) de terrain)			\$	\$
	Assistant(e)-technicien(ne) de terrain			\$	\$
	Main d'œuvre Total A				\$

2	Activités et travaux	Coût annuel	
	Échantillonnage et analyse	\$	
	Planification, coordination, traitement et gestion de données, production des rapports	\$	
	Équipements et matériel	\$	
	Activités et travaux Total B		\$

3	Calcul de la valeur de la soumission pour évaluation - Gaspésie - Année 2017	Total Soumission 2
	Total A + Total B	\$

Iles-de-la-Madeleine - Année 2017

Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

1	Main d'œuvre - Échantillonnage et analyse	Nom de la ressource	Nombre de jours	Taux journalier	Total
	Chargé(e) de projet			\$	\$
	Responsable de laboratoire (microbiologiste)			\$	\$
	Technicien(ne) de laboratoire			\$	\$
	Responsable de terrain (technicien(ne) de terrain)			\$	\$
	Assistant(e)-technicien(ne) de terrain			\$	\$
	Main d'œuvre Total A				\$

2	Activités et travaux	Coût annuel
	Échantillonnage et analyse	\$
	Planification, coordination, traitement et gestion de données, production des rapports	\$
	Équipements et matériel	\$
	Activités et travaux Total B	\$

3	Calcul de la valeur de la soumission pour évaluation - Iles-de-la-Madeleine - Année 2017	Total Soumission 3
	Total A + Total B	\$

Calcul de la valeur de la soumission totale pour l'année 2017

Total Soumission 1	\$
Total Soumission 2	\$
Total Soumission 3	\$
Provisions annuelles pour des activités et travaux supplémentaires non planifiés	10 000,00 \$
Total soumission 2017	\$

Bas St-Laurent - Année 2018
Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

1	Main d'œuvre - Échantillonnage et analyse	Nom de la ressource	Nombre de jours	Taux journalier	Total
	Chargé(e) de projet			\$	\$
	Responsable de laboratoire (microbiologiste)			\$	\$
	Technicien(ne) de laboratoire			\$	\$
	Responsable de terrain (technicien(ne) de terrain)			\$	\$
	Assistant(e)-technicien(ne) de terrain			\$	\$
	Main d'œuvre Total A				\$

2	Activités et travaux	Coût annuel
	Échantillonnage et analyse	\$
	Planification, coordination, traitement et gestion de données, production des rapports	\$
	Équipements et matériel	\$
	Activités et travaux Total B	
		\$

3	Calcul de la valeur de la soumission pour évaluation - Bas St-Laurent - Année 2018	Total Soumission 1
	Total A + Total B	\$

Gaspésie - Année 2018
Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

1	Main d'œuvre - Échantillonnage et analyse	Nom de la ressource	Nombre de jours	Taux journalier	Total
	Chargé(e) de projet			\$	\$
	Responsable de laboratoire (microbiologiste)			\$	\$
	Technicien(ne) de laboratoire			\$	\$
	Responsable de terrain (technicien(ne) de terrain)			\$	\$
	Assistant(e)-technicien(ne) de terrain			\$	\$
	Main d'œuvre Total A				\$

2	Activités et travaux	Coût annuel
	Échantillonnage et analyse	\$
	Planification, coordination, traitement et gestion de données, production des rapports	\$
	Équipements et matériel	\$
	Activités et travaux Total B	
		\$

3	Calcul de la valeur de la soumission pour évaluation - Gaspésie - Année 2018	Total Soumission 2
	Total A + Total B	\$

Iles-de-la-Madeleine - Année 2018

Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

1	Main d'œuvre - Échantillonnage et analyse	Nom de la ressource	Nombre de jours	Taux journalier	Total
	Chargé(e) de projet			\$	\$
	Responsable de laboratoire (microbiologiste)			\$	\$
	Technicien(ne) de laboratoire			\$	\$
	Responsable de terrain (technicien(ne) de terrain)			\$	\$
	Assistant(e)-technicien(ne) de terrain			\$	\$
				Main d'œuvre Total A	\$

2	Activités et travaux	Coût annuel
	Échantillonnage et analyse	\$
	Planification, coordination, traitement et gestion de données, production des rapports	\$
	Équipements et matériel	\$
		Activités et travaux Total B

3	Calcul de la valeur de la soumission pour évaluation - Iles-de-la-Madeleine - Année 2018	Total Soumission 3
		Total A + Total B

Calcul de la valeur de la soumission totale pour l'année 2018	
Total Soumission 1	\$
Total Soumission 2	\$
Total Soumission 3	\$
Provisions annuelles pour des activités et travaux supplémentaires non planifiés	10 000,00 \$
Total soumission 2018	\$

Bas St-Laurent - Année 2019
Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

1	Main d'œuvre - Échantillonnage et analyse	Nom de la ressource	Nombre de jours	Taux journalier	Total
	Chargé(e) de projet			\$	\$
	Responsable de laboratoire (microbiologiste)			\$	\$
	Technicien(ne) de laboratoire			\$	\$
	Responsable de terrain (technicien(ne) de terrain)			\$	\$
	Assistant(e)-technicien(ne) de terrain			\$	\$
	Main d'œuvre Total A				\$

2	Activités et travaux	Coût annuel
	Échantillonnage et analyse	\$
	Planification, coordination, traitement et gestion de données, production des rapports	\$
	Équipements et matériel	\$
	Activités et travaux Total B	\$

3	Calcul de la valeur de la soumission pour évaluation - Bas St-Laurent - Année 2019	Total Soumission 1
	Total A + Total B	\$

Gaspésie - Année 2019
Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

1	Main d'œuvre - Échantillonnage et analyse	Nom de la ressource	Nombre de jours	Taux journalier	Total
	Chargé(e) de projet			\$	\$
	Responsable de laboratoire (microbiologiste)			\$	\$
	Technicien(ne) de laboratoire			\$	\$
	Responsable de terrain (technicien(ne) de terrain)			\$	\$
	Assistant(e)-technicien(ne) de terrain			\$	\$
	Main d'œuvre Total A				\$

2	Activités et travaux	Coût annuel
	Échantillonnage et analyse	\$
	Planification, coordination, traitement et gestion de données, production des rapports	\$
	Équipements et matériel	\$
	Activités et travaux Total B	\$

3	Calcul de la valeur de la soumission pour évaluation - Gaspésie - Année 2019	Total Soumission 2
	Total A + Total B	\$

Iles-de-la-Madeleine - Année 2019

Du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

1	Main d'œuvre - Échantillonnage et analyse	Nom de la ressource	Nombre de jours	Taux journalier	Total
	Chargé(e) de projet			\$	\$
	Responsable de laboratoire (microbiologiste)			\$	\$
	Technicien(ne) de laboratoire			\$	\$
	Responsable de terrain (technicien(ne) de terrain)			\$	\$
	Assistant(e)-technicien(ne) de terrain			\$	\$
	Main d'œuvre Total A				\$

2	Activités et travaux	Coût annuel
	Échantillonnage et analyse	\$
	Planification, coordination, traitement et gestion de données, production des rapports	\$
	Équipements et matériel	\$
	Activités et travaux Total B	

3	Calcul de la valeur de la soumission pour évaluation - Iles-de-la-Madeleine - Année 2019	Total Soumission 3
	Total A + Total B	\$

Calcul de la valeur de la soumission totale pour l'année 2019

Total Soumission 1	\$
Total Soumission 2	\$
Total Soumission 3	\$
Provisions annuelles pour des activités et travaux supplémentaires non planifiés	10 000,00 \$
Total soumission 2019	\$

Valeur totale de la soumission

Calcul de la valeur totale de la soumission		
Total Soumission 2017		\$
Total Soumission 2018		\$
Total Soumission 2019		\$
Total soumission pour évaluation	(T1)	\$

Calcul de la valeur des taxes @14,975%	(T2)	\$
--	------	----

Valeur totale de la soumission taxes incluses (T1 + T2)		\$
---	--	----

LISTE DE COÛTS POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

L'entrepreneur doit fournir un estimé des coûts pour la réalisation des activités ci-dessous mentionnées pour les régions du Bas Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine pour l'année 2017, 2018 et 2019. Ces prix sont à titre d'information seulement et ne seront pas considérés dans l'évaluation

Travaux supplémentaires:	Prix - Année 2017 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	Prix - Année 2018 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	Prix - Année 2019 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020
Analyse d'un échantillon d'eau de mer (<u>coût par échantillon</u>)	\$ (par échantillon)	\$ (par échantillon)	\$ (par échantillon)
Tournée d'échantillonnage supplémentaire incluant l'analyse en laboratoire <u>coût par journée par région par année</u>			
1) Bas Saint-Laurent	\$ (taux journalier)	\$ (taux journalier)	\$ (taux journalier)
2) Gaspésie	\$ (taux journalier)	\$ (taux journalier)	\$ (taux journalier)
3) Îles-de-la-Madeleine	\$ (taux journalier)	\$ (taux journalier)	\$ (taux journalier)
Taux horaire de l' <u>assistant-technicien</u> de terrain pour divers travaux (ex : support logistique à l'équipe de terrain d'ECCC, transport d'échantillon d'eau de mer, etc.)	\$ (taux horaire)	\$ (taux horaire)	\$ (taux horaire)

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Sauf mention expresse contraire, l'expérience décrite dans la soumission doit être celle du soumissionnaire même (avec l'expérience de toute société ayant formé le soumissionnaire par voie de fusion, mais sans l'expérience acquise par achat d'actif ou adjudication de marché). L'expérience des sociétés liées au soumissionnaire (société mère, filiale ou sœur), des sous-traitants et des fournisseurs n'est pas prise en considération.

1.1. Critères techniques

Les critères techniques obligatoires et les critères techniques cotés sont inclus dans la pièce jointe 01 de la partie 4.

1.2.1 Évaluation du prix

À des fins d'évaluation seulement, le prix de la soumission est déterminé comme suit :

(Le coût total pour le Bas-St-Laurent pour les années 2017 + 2018 + 2019) + (Le coût total pour la Gaspésie pour les 3 années 2017 + 2018 + 2019) + (Le coût total pour les Îles-de-la-Madeleine pour les années 2017 + 2018 + 2019) + 30,000.00\$*

** Une provision de 30,000.00\$ sera allouée pour les travaux supplémentaires non planifiés estimés à 10,000.00\$ par année. Le Canada n'a aucun engagement et aucune obligation à payer ce montant au fournisseur. Le fond en question sera utilisé au fur et à mesure que des travaux sont jugées nécessaires par l'autorité technique du présent projet.*

1.2.2 Aux fins de l'évaluation des soumissions et de la sélection de l'entrepreneur ou, selon le cas, des entrepreneurs seulement, le prix évalué d'une soumission sera déterminé conformément à la Feuille de présentation de la soumission financière détaillée dans la pièce jointe 01 de la Partie 3.

2. Méthode de sélection - la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix

Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- (a) se conformer à toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (b) respecter tous les critères obligatoires;
- (c) obtenir la note minimale de 80% globalement pour les critères d'évaluation cotés ainsi que le minimum requis indiqué au tableau des critères techniques cotés ci-dessous pour « Méthodologie proposée » et « Expérience et stabilité du personnel »

L'attribution de la note se fait sur une échelle de 400 points.

2. Les soumissions qui ne répondent pas à l'exigence (a) ou (b) ou (c) seront déclarées non recevables.
3. L'évaluation sera fondée sur la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix. La pondération sera de 80 % pour le mérite technique et de 20 % pour le prix.
4. Pour établir la note de mérite technique, la note technique globale pour chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : nombre total de points obtenu / nombre maximum de points obtenu multiplié par le ratio de 80%.
5. Pour établir la note pour le prix, chaque soumission recevable sera notée au prorata par rapport au prix évalué le plus bas et au ratio de 20%.
6. Pour chaque soumission recevable, la note de mérite technique et la note pour le prix seront additionnées pour déterminer la note combinée.
7. Ni la soumission recevable qui reçoit le nombre de points le plus élevé, ni la moins disante, seront nécessairement acceptées. La soumission recevable réunissant la meilleure note combinée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau qui suit illustre l'exemple d'un cas où trois soumissions sont recevables et que la sélection de l'entrepreneur se fonde sur un ratio de 80/20 pour le mérite technique et le prix, respectivement. Le total de points disponibles est de 100 et le prix évalué le plus bas est 45 000 \$ (45).

Méthode de sélection – Meilleure note combinée pour le mérite technique (80 %) et le prix (20 %)

	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale	90/100	85/100	81/100
Prix évalué	55 000,00 \$	50 000,00 \$	45 000,00 \$
Note pour le mérite technique	$90/90 \times 80 = 80$	$85/90 \times 80 = 75,56$	$81/90 \times 80 = 72,00$
Note pour le prix	$45/55 \times 20 = 16,36$	$45/50 \times 20 = 18,000$	$45/45 \times 20 = 20,00$
Note combinée	96,36	93,56	92,00
Note globale	1^{er}	2^e	3^e

PIÈCE JOINTE 01 DE LA PARTIE 4
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES ET CRITÈRES TECHNIQUES
COTÉS

Le soumissionnaire doit décrire, à l'aide des détails pertinents, en quoi il respecte tous les critères techniques.

N*	CRITÈRE TECHNIQUE OBLIGATOIRE	Oui Conforme	Non Conforme
C01	<p>Les analyses des échantillons d'eau devront être effectuées dans un laboratoire accrédité à la norme ISO/CEI 17 025 :2005 <i>Prescriptions générales concernant les compétences des laboratoires d'étalonnage et d'essai</i> par un organisme d'accréditation signataire de l'arrangement de reconnaissance mutuel (ARM) de <i>l'International Laboratory Accreditation Coopération</i> (ILAC) pour la durée du contrat. La portée d'accréditation du laboratoire doit inclure les méthodes pertinentes au PCCSM identifiées dans l'annexe A (énoncé des travaux, section 3 – objectifs particuliers) du présent document.</p> <p>Une copie du certificat d'accréditation et la portée d'accréditation du laboratoire retenu par le consultant devront être fournies lors du dépôt de la proposition. Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai de 2 jours ouvrables afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.</p>		
C02	Chargé de projet - Diplôme universitaire reconnu en sciences		
C03	Responsable de laboratoire - Diplôme universitaire reconnu en microbiologie		
C04	Responsable de terrain - Diplôme collégial		
C05	Technicien de laboratoire - Diplôme reconnu en technique de laboratoire ou expérience de travail en laboratoire.		

CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS	POINTAGE
Méthodologie proposée	<i>Minimum 144/180</i>
<p><i>Planification journalière détaillée des secteurs à échantillonner</i></p> <p>Le soumissionnaire doit décrire la méthode qu'il entend utiliser pour satisfaire aux exigences de planification journalière des secteurs à échantillonner détaillés de l'annexe A.</p> <p>0 point – Insatisfaisant. Aucun détail fourni. Aucune approche ou méthode proposée. 16 points – Explication incomplète ou limitée. 32 points – Piètre explication de la façon dont le fournisseur va remplir l'exigence. 48 points – Explication adéquate de la façon dont le fournisseur va remplir l'exigence. 64 points – Bonne explication de la façon dont le fournisseur va remplir l'exigence. 80 points – Explication excellente, approfondie et spécifique.</p>	80
<p><i>Organisation détaillée du travail des équipes de terrain, de laboratoire et de coordination</i></p> <p>Le soumissionnaire doit décrire l'organisation qu'il entend utiliser pour satisfaire aux exigences de d'organisation détaillée du travail des équipes de terrain, de laboratoire et de coordination détaillés de l'annexe A.</p> <p>0 point – Insatisfaisant. Aucun détail fourni. Aucune approche ou méthode proposée. 12 points – Explication incomplète ou limitée. 24 points – Piètre explication de la façon dont le fournisseur va remplir l'exigence. 36 points – Explication adéquate de la façon dont le fournisseur va remplir l'exigence. 48 points – Bonne explication de la façon dont le fournisseur va remplir l'exigence. 60 points – Explication excellente, approfondie et spécifique.</p>	60
<p><i>Programme d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ/CQ) pour les activités de laboratoire et de terrain</i></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer et décrire son programme d'assurance et de contrôle de la qualité utiliser pour satisfaire aux exigences d'assurance et de contrôle de la qualité pour les activités de laboratoire et de terrain.</p> <p><i>Programme d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ/CQ) pour les activités de terrain (24 points)</i></p> <p>0 point – Aucun détail fourni. 8 points – Explication incomplète ou limitée du programme d'assurance et de contrôle de la qualité. 16 points – Explication adéquate du programme d'assurance et de contrôle de la qualité. 24 points – Bonne explication du programme d'assurance et de contrôle de la qualité.</p>	40

<p>Programme d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ/CQ) pour les activités de laboratoire (16 points)</p> <p>0 point – Aucun détail fourni. 4 points – Explication incomplète ou limitée du programme d'assurance et de contrôle de la qualité. 12 points – Explication adéquate du programme d'assurance et de contrôle de la qualité. 16 points – Bonne explication du programme d'assurance et de contrôle de la qualité</p>	
<p>Expérience et stabilité du personnel</p>	<p><i>Minimum</i> 96/120</p>
<p><i>Expérience du personnel dans leurs disciplines respectives</i></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer et décrire l'expérience du personnel dans leurs disciplines respectives.</p> <p>Les projets ayant une durée de moins d'un (1) an ne seront pas acceptés.</p> <p>Chargé de projets (32 points)</p> <p>0-8 points - Connaissance en biologie</p> <p>0-8 points - Expérience en supervision d'équipes de travail (2 points pour chaque année d'expérience substantielle, jusqu'à un maximum de 8 points.)</p> <p>0-4 points - Expérience en analyse de données. (1 point pour chaque année d'expérience substantielle, un maximum de 4 points.)</p> <p>0-4 points - Expérience en rédaction de rapports (1 point pour chaque année d'expérience substantielle, un maximum de 4 points.)</p> <p>0-8 Points - Expérience en coordination/gestion de projets d'ampleur comparable (2 points pour chaque année d'expérience substantielle, un maximum de 8 points.)</p>	<p>120</p>
<p>Responsable de laboratoire (32 points)</p> <p>0-4 points - Certificat de secourisme en milieu de travail</p> <p>0-8 points - Expérience de travail en région éloignée (2 points pour chaque année d'expérience substantielle, jusqu'à un maximum de 8 points.)</p> <p>0-8 points - Expérience pertinente pratique en laboratoire (2 points pour chaque année d'expérience substantielle, jusqu'à un maximum de 8 points.)</p> <p>0-12 points - Expérience dans la gestion de laboratoire et la supervision de personnel (3 points pour chaque année d'expérience substantielle, jusqu'à un maximum de 12 points.)</p>	

<p>Responsable de terrain (28 points)</p> <p>0-4 points - Certificat de compétence de conducteurs de petits bâtiments / Certificat restreint d'opérateur maritime / Certificat de fonction d'urgence en mer (FUM-A1, A2 ou A3) / Certificat de secourisme en milieu de travail</p> <p>0-8 points - Expérience dans la planification de tournées d'échantillonnage (2 points pour chaque année d'expérience substantielle, jusqu'à un maximum de 8 points.)</p> <p>0-8 points Expérience dans la gestion de matériel et la supervision d'équipe de terrain (2 points pour chaque année d'expérience substantielle, jusqu'à un maximum de 8 points.)</p> <p>0-8 points - Expérience de travail en milieu marin incluant la manipulation d'embarcations et la connaissance des mesures de sécurité et de navigation applicables aux petites embarcations réalisant du travail en mer (2 points pour chaque année d'expérience substantielle, jusqu'à un maximum de 8 points.)</p> <hr/> <p>Technicien de laboratoire (6 points)</p> <p>0-4 points - Expérience pertinente en laboratoire (1 point pour chaque année d'expérience substantielle, jusqu'à un maximum de 4 points.)</p> <p>0-2 points - Certificat de secourisme en milieu de travail</p> <p>Assistant(e) - technicien(ne) de terrain (6 points)</p> <p>0-2 points - Certificat de compétence de conducteurs de petits navire / Certificat restreint d'opérateur maritime / Certificat de fonction d'urgence en mer (FUM-A1, A2 ou A3) / Certificat de secourisme en milieu de travail</p> <p>0-4 points - Expérience du travail de terrain en milieu marin (1 point pour chaque année d'expérience substantielle, un maximum de 4 points.)</p> <hr/> <p><i>Ancienneté du personnel au sein de l'entreprise (chargé de projet, responsable de terrain, responsable de laboratoire et technicien de laboratoire) (16 points)</i></p> <p>0-4 points/ressource - Nombre d'années de service au sein de l'entreprise soumissionnaire (1 point pour chaque année d'expérience substantielle, jusqu'à un maximum de 4 points par ressource.)</p>	
<p>Capacité et expérience de l'entreprise</p>	<p>80</p>
<p><i>Expérience reliée au programme Monitoring de la qualité des eaux marines et au milieu marin</i></p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer et décrire son expérience reliée au programme Monitoring de la qualité des eaux marines pour satisfaire aux exigences détaillées de l'annexe A.</p>	<p>40</p>

<p>0 point - Aucune expérience 12 points - Expérience de 3 années (6 points en laboratoire et 6 points de terrain) 20 points - Expérience de 6 années et plus (10 points en laboratoire et 10 points de terrain)</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer et décrire son expérience en milieu marin, son expérience à coordonner et gérer un mandat semblable et sa capacité à respecter les délais et les conditions fixées.</p> <p>0-20 points – Expérience en milieu marin pour un mandat semblable (5 points pour chaque année d'expérience substantielle, jusqu'à un maximum de 20 points.)</p>	
<p><i>Capacité de l'entreprise à solutionner des problèmes reliés aux opérations</i></p> <p>Le soumissionnaire doit décrire la capacité de l'entreprise à solutionner des problèmes reliés aux opérations qu'il entend utiliser pour satisfaire aux exigences détaillés de l'annexe A.</p> <p>Personnel de remplacement (12 points) 0 point – Aucun détail fourni. 4 points – Explication incomplète ou limitée 8 points – Explication adéquate 12 points – Bonne explication</p> <p>Équipement de remplacement : terrain et laboratoire (28 points) 0 point – Aucun détail fourni. 8 points – Explication incomplète ou limitée 20 points – Explication adéquate 28 points – Bonne explication</p>	40
Qualités environnementales des opérations	20
<p>Le soumissionnaire doit décrire les qualités environnementales des opérations qu'il entend utiliser pour satisfaire aux exigences détaillées de l'annexe A.</p> <p>0 point – Aucun détail fourni. 4 points – Explication incomplète ou limitée 12 points – Explication adéquate 20 points – Bonne explication</p>	20
Minimum 320/400	Total /400

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe « D » Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

2. Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une

expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

2.2 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA de TPSGC A3010T (2010-08-16), Études et expérience

Le soumissionnaire atteste qu'il a vérifié tous les renseignements fournis dans les curriculum vitae et les documents à l'appui présentés avec sa soumission, plus particulièrement les renseignements relatifs aux études, aux réalisations, à l'expérience et aux antécédents professionnels, et que ceux-ci sont exacts. En outre, le soumissionnaire garantit que chaque individu qu'il a proposé est en mesure d'exécuter les travaux prévus dans le contrat éventuel.

3. Attestations à présenter avec la soumission

Référence Pièce jointe 01 de la partie 04 : Liste des noms du fournisseur

PIÈCE JOINTE 01 DE LA PARTIE 4 LISTE DES NOMS DU FOURNISSEUR

Environnement et Changement climatique Canada a adopté le régime d'intégrité développé et mis en place par Services publics et Approvisionnement Canada. Les fournisseurs acceptent, en soumettant une proposition, de se conformer aux dispositions du régime d'intégrité et la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) ainsi que le [Code de conduite pour l'approvisionnement](#). / Environment and Climate Change Canada has endorsed the Integrity Regime developed and implemented by Public Services and Procurement Canada. By submitting a quote, Contractors agree to comply with the provisions of the Integrity Regime and [Ineligibility and Suspension Policy](#) as well as the [Code of Conduct for Procurement](#).

Selon la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#) de TPSGC (maintenant SPAC), les renseignements suivants doivent être fournis lors d'une soumission ou de la passation d'un marché. / In accordance with the PWGSC (now PSPC) [Ineligibility and Suspension Policy](#), the following information is to be provided when bidding or contracting.¹

*** Informations obligatoires / Mandatory Information**

* Dénomination complète de l'entreprise / Complete Legal Name of Company		
* Nom commercial / Operating Name		
* Adresse de l'entreprise / Company's address	* Type d'entreprise / Type of Ownership	
	<input type="checkbox"/> Individuel / Individual <input type="checkbox"/> Corporation / Corporation <input type="checkbox"/> Coentreprise / Joint Venture	
* Membres du conseil d'administration² / Board of Directors (Ou mettre la liste en pièce-jointe / Or provide the list as an attachment)		
Prénom / First name	Nom / Last Name	Position (si applicable) / Position (if applicable)

¹ **Liste des noms** : Tous les fournisseurs, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement:

- les fournisseurs constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les fournisseurs soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les fournisseurs soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

List of names: All suppliers, regardless of their status under the Policy, must submit the following information when participating in a procurement process:

- suppliers that are corporate entities, including those bidding as joint ventures, must provide a complete list of the names of all current directors or, for a privately owned corporation, the names of the owners of the corporation;
- suppliers bidding as sole proprietors, including sole proprietors bidding as joint ventures, must provide a complete list of the names of all owners; or
- suppliers that are a partnership do not need to provide a list of names.

² Conseil des gouverneurs / Board of Governors; Conseil de direction / Board of Managers; Conseil de régents / Board of Regents; Conseil de fiducie / Board of Trustees; Comité de réception / Board of Visitors

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

1. Exigences relatives à la sécurité

- (a) Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - (i) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 - Contrat subséquent;
 - (ii) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- (b) On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- (c) Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web de la [Direction de la sécurité industrielle canadienne \(DSIC\), Programme de sécurité industrielle](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

2. Exigences en matière d'assurance

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que le soumissionnaire, s'il obtient un contrat à la suite de la demande de soumissions, peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe « E ».

Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

PARTIE 7 - CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

Titre : Monitoring de la qualité des eaux marines – Québec – DS&T - Régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2010B (2016-04-04) Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Les conditions générales 2010B sont modifiées comme suit:

À la section 12 Frais de transport

Supprimer: Au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 13 Responsabilité du transporteur

Supprimer: Au complet

Insérer : « Supprimé »

À la section 18 Confidentialité

Supprimer: Au complet

Insérer : « Supprimé »

Insérer la section : « 35 Responsabilité »

« L'entrepreneur est responsable de tout dommage causé par l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents au Canada ou à tout tiers. Le Canada est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses employés, ses agents à l'entrepreneur ou à tout tiers. Les parties conviennent qu'aucune disposition relative à la limitation de la responsabilité ou à des indemnités ne s'applique au contrat à moins d'être reproduite entièrement dans les articles de convention. Les dommages comprennent les blessures causées à des personnes (y compris les blessures entraînant le décès) ou la perte ou l'endommagement de biens (y compris les biens immobiliers) causés par ou durant l'exécution du contrat. »

A. Besoins en services professionnels où les produits livrables sont des œuvres protégeables par droit d'auteur :

À la section 19 Droits d'auteur

Supprimer: Au complet

Insérer : « 1. Dans cet article,

« matériel » comprend tout ce qui est développé ou créé par l'entrepreneur en vertu des travaux prévus au contrat, et qui est protégé par des droits d'auteur.

« renseignements de base » désigne toute propriété intellectuelle autre que les renseignements originaux qui est incorporée dans les travaux ou nécessaire à l'exécution des travaux, qu'elle soit la propriété de l'entrepreneur ou d'un tiers;

« renseignements originaux » désigne toute propriété intellectuelle conçue, développée, produite ou mise en application pour la première fois dans le cadre des travaux prévus au contrat.

2. Tout ce qui est créé ou conçu par l'entrepreneur aux fins d'exécution des travaux prévus au contrat et qui est protégé par des droits d'auteur appartient au Canada. L'entrepreneur doit apposer le symbole des droits d'auteur et indiquer l'un ou l'autre des avis suivants, selon le cas : © Sa Majesté la Reine du chef du Canada (année) ou © Her Majesty the Queen in right of Canada (year).
3. À la demande de l'autorité contractante, l'entrepreneur doit fournir au Canada, à la fin des travaux ou à tout autre moment déterminé par l'autorité contractante, une renonciation définitive écrite aux droits moraux au sens de la [Loi sur le droit d'auteur](#), L.R. 1985, ch. C-42, de forme acceptable à l'autorité contractante, de la part de chaque auteur qui a contribué aux travaux. Dans les cas où l'entrepreneur est l'auteur, l'entrepreneur renonce définitivement à ses droits moraux.
4. Le Canada détient tous les droits de propriété intellectuelle sur le matériel dès leur conception. L'entrepreneur ne détient aucun droit de propriété intellectuelle, sauf tout droit qui peut lui être accordé par écrit par le Canada.
5. L'entrepreneur accorde au Canada une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, de portée mondiale, entièrement payée et libre de redevances qui l'autorise à utiliser les renseignements de base dans la mesure où cela est jugé nécessaire pour permettre au Canada d'exercer pleinement ses droits d'utiliser le matériel. Cette licence ne peut être limitée d'aucune façon par l'entrepreneur en donnant un avis prévoyant le contraire, incluant le texte apparaissant sur une licence emballée sous film plastique et accompagnant un bien livrable.»

2.2 Conditions générales supplémentaires

Les conditions générales supplémentaires s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4007 (2010-08-16) Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux.

2.3 Personne(s) identifiée(s)

L'entrepreneur doit fournir les services des personnes suivantes pour la réalisation des travaux indiqués dans le contrat : _____ (*insérer le nom des personnes*).

2.4 Entente de non-divuligation

L'entrepreneur doit obtenir de son ou ses employé(s) ou sous-traitant(s) l'entente de non-divuligation, incluse à l'annexe « F », remplie et signée et l'envoyer au responsable technique avant de leur donner accès aux renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux.

3. Exigences relatives à la sécurité

- 3.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes ou de l'arrangement en matière d'approvisionnement, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. L'entrepreneur ou l'offrant NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements de travail visés; et l'entrepreneur ou l'offrant doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
5. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe « D »;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

Les travaux doivent être réalisés durant la période du **1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.**

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom : Moufid Samri

Titre : Agent des contrats et passation des marchés

Environnement et Changement climatique Canada

Division des Acquisitions et marchés

Adresse : 105, McGill, 5eme étage - Montréal (QC) H2Y 2E7

Téléphone : 514-496-2617

Adresse courriel : moufid.samri@canada.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (sera identifié le contrat)

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-_____

Télécopieur : ____-____-_____

Adresse courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____-____-_____

Télécopieur : ____-____-_____

Adresse courriel : _____

6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7. Paiement

7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.2 Vérification du temps

C0711C (2008-05-12) Contrôle du temps

Le temps facturé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada, avant ou après que l'entrepreneur ait été payé. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur devra rembourser, à la demande du Canada, tout paiement en trop.

8. Instructions relatives à la facturation

8.1 Paiements d'étape

8.1.1 Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé à l'annexe « B » dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat, si :

- (a) une demande de paiement exacte et complète et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- (b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- (c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.
- (d) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout article livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

9. Attestations

9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 4007 (2010-08-16) les conditions générales supplémentaires - Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux

- c) 2010B les conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) (2016-04-04) telles que modifiées;
- d) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe B, Base de paiement;
- f) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) l'Annexe D, Programme de contrats fédéraux en matière d'équité d'emploi – Attestation;
- h) l'Annexe E, Exigences en matière d'assurance;
- i) l'Annexe F, Entente signée de non-divulgation;
- j) la soumission de l'entrepreneur datée du _____,

12. Exigences en matière d'assurances

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe « E ». L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

**ANNEXE « A »
ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

**Monitoring de la qualité des eaux marines – Québec – DS&T
Régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
2017-2018-2019**

1. INTRODUCTION

Le programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques (PCCSM) qui vise la protection de la santé du public, constitue le premier point de contrôle de la salubrité des mollusques. Le rôle d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) est d'identifier et d'évaluer toutes les sources de pollution des bancs coquilliers afin de mesurer leur impact sur la qualité de l'eau.

Au Québec, le territoire côtier abritant les mollusques exploités localement ou commercialement s'étend sur plus de 5,000 km et est divisé, à ce jour, en près de 400 secteurs. La priorité donnée à l'évaluation des secteurs est en fonction du type d'exploitation: commerciale (locale ou pour l'exportation) ou récréotouristique, ainsi que des sources de pollution présentes dans le secteur.

En 1948, une entente bilatérale Canada - États-Unis, sur le contrôle sanitaire des mollusques a été signée entre les ministères de la santé des deux pays. En 1972, la responsabilité canadienne d'assurer le contrôle sanitaire des eaux coquillières au Canada a été confiée au Ministère des Pêches et Environnement. Un comité régional fédéral - provincial était alors chargé d'appliquer la réglementation et d'assumer nos responsabilités en matière d'exportation.

Depuis 1986, notre effort d'échantillonnage s'est accru et le nombre de secteurs couverts est passé de dix sur la Côte-Nord en 1986 à 292, situés dans les régions de la Côte-Nord, de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et des Îles-de-la-Madeleine en 2016.

Finalement, depuis le 1^{er} avril 2010, les partenaires du PCCSM ont convenu que tous les laboratoires effectuant des analyses en appui au PCCSM devront être accrédités selon la norme ISO/CEI 17025 : 2005 *Prescriptions générales concernant les compétences des laboratoires d'étalonnage et d'essai*, qui est reconnue à l'échelle internationale.

2. OBJECTIF GÉNÉRAL

Effectuer l'étude bactériologique de secteurs coquilliers et parcs conchylicole pour en évaluer la qualité de l'eau afin de répondre aux normes de classification du PCCSM pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020.

Le présent mandat vise les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. Cinquante-cinq (55) secteurs en 2017, 2018 et 2019 seront échantillonnés, et ce d'avril à novembre de chaque année (voir annexe 1). De plus, des tournées supplémentaires pourraient être ajoutées en cours d'année au plan d'échantillonnage prévu pour l'année 2017, 2018 et 2019.

3. OBJECTIFS PARTICULIERS

- prélever des échantillons d'eau de mer;
- effectuer des analyses bactériologiques d'échantillons d'eau de mer dans un laboratoire accrédité selon la norme ISO/CEI 17025 : 2005 *Prescriptions générales concernant les compétences des laboratoires*

d'étalonnage et d'essai pour la méthode de l'épreuve rapide du NPP de coliformes fécaux (Méthode du milieu A-1) telle que décrite dans le manuel des opérations du PCCSM³ (méthode de référence : APHA *et al.*, 2012, section 9221 E. 2. *Thermotolerant Coliform Direct Test (A-1 Medium)*, p 9-74 à 9-75.);

- mesurer divers facteurs hydrologiques et météorologiques et évaluer leur impact sur la qualité de l'eau;
- faire la saisie des données via la « Plate-forme régionale d'information sur la salubrité des mollusques » (PRISM);
- élaborer un rapport par secteur coquillier.

4. DESCRIPTION DU TRAVAIL

4.1 Équipe de travail

Une composition de l'équipe de travail se trouve à l'annexe 2. ECCC exige qu'une seule personne dans l'équipe de travail (chargé(e) de projet) soit responsable des contacts avec le délégué scientifique du ministère.

Le personnel proposé devra demeurer en place pour l'ensemble de la durée du contrat pour assurer la continuité dans les travaux. Tout mouvement de personnel, particulièrement s'il s'agit d'un poste de responsabilité d'une activité (terrain, laboratoire, coordination), devra être approuvé par le délégué scientifique du ministère **avant qu'il soit effectif**. Le consultant devra démontrer par écrit que le nouvel employé possède toutes les compétences exigées par ECCC (annexe 2).

4.2 Échantillonnage

A) Ce mandat couvre cinquante-cinq (55) secteurs coquilliers à échantillonner en 2017, 2018 et 2019. Le consultant devra fournir tout le matériel nécessaire à l'échantillonnage. Une liste détaillée du matériel devra apparaître dans sa proposition.

La description des secteurs coquilliers, la fréquence d'échantillonnage et le nombre de stations à échantillonner sont présentés à l'annexe 1. La localisation des stations à échantillonner sera fournie au consultant suite à la signature du contrat. Ces secteurs feront l'objet d'une classification détaillée et seront échantillonnés d'avril à novembre.

B) Si des tournées d'échantillonnage doivent être ajoutées ou enlevées au plan actuel prévu, le délégué scientifique soumettra au consultant un document détaillé des modifications à effectuer. À la réception de ce document, le consultant soumettra au délégué scientifique d'ECCC le détail des coûts à prévoir. Il pourra débiter le travail sur réception de la modification contractuelle.

C) Le consultant devra noter toutes observations relatives à la présence de sources de contamination potentielles à proximité des stations d'échantillonnage pouvant affecter la qualité de l'eau des secteurs coquilliers. Les informations relevées devront être saisies dans PRISM.

D) Les problèmes rencontrés lors des opérations sur le terrain devront être signalés le plus rapidement possible au délégué scientifique d'ECCC via courriel et par téléphone.

4.2.1 Procédure d'échantillonnage

Les échantillons d'eau de mer seront prélevés en surface (30 cm sous le niveau de l'eau) à chaque station selon la procédure citée dans le manuel de l'APHA *et al.* (2012), section 9060A *Collection*, p. 9-33 à 9-35.

³ La méthode utilisant le bouillon lauryl tryptose et le milieu EC décrite dans le manuel des opérations du PCCSM sera acceptée de façon temporaire (à la première année du contrat) si le laboratoire s'engage à ajouter la méthode de milieu A-1 à sa portée d'accréditation au plus tard pour la deuxième année d'analyse (1^{er} avril 2018). Méthode de référence : MFHPB-19, Santé Canada, Compendium des méthodes, Méthodes de la DGPS pour l'analyse de la microbiologie des aliments, volume 2.

L'échantillonnage devra être réalisé en tenant compte le plus possible des pires conditions de pollution bactériologique. Pour ce faire, les secteurs coquilliers seront échantillonnés selon une rotation qui permettra de rencontrer diverses conditions hydrologiques ou météorologiques telles des périodes de:

crue;
pluie de longue durée (plus d'une journée);
forte pluie de courte durée;
chaleur estivale (canicule);
achalandage touristique;
étiage des rivières et des ruisseaux;
marée de vives eaux et de mortes eaux.

Un délai **de plus de 72H00** (entre la fin d'une tournée et le début d'une autre) devra être respecté entre chaque tournée d'échantillonnage dans un même secteur.

Pour chaque secteur échantillonné, un échantillon témoin (température de l'eau) devra être prélevé à la première station échantillonnée. De plus, pour chaque région (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine), le consultant devra procéder à l'analyse d'un blanc de terrain et d'un blanc de glacière. Ces analyses devront se faire une fois par mois ainsi que lors d'un changement des membres de l'équipe de terrain.

Les stations d'échantillonnage seront localisées par système de positionnement global (GPS). Le consultant devra valider les positions des stations au GPS selon la procédure d'approche de position de stations d'échantillonnage définie par ECCC (qui sera fournie à la signature du contrat). La position de chacun des échantillons prélevés devra être enregistrée au GPS. Ces positions devront être fournies, à chaque début de mois suivant le mois échantillonné (au plus tard le 7^{ième} jour suivant un mois d'échantillonnage), au délégué scientifique du ministère. Toutes positions de stations qui sont trop près de la rive (moins de 100 m), où le niveau d'eau n'est pas suffisant (moins de 45 cm) ou bien lorsqu'impossible à échantillonner à marée haute devront être signalées au délégué scientifique du ministère le plus rapidement possible pour que les corrections nécessaires soient apportées.

Les itinéraires GPS (« Track log ») de toutes les tournées d'échantillonnage devront être fournis au délégué scientifique d'ECCC pour la première année. Le consultant devra envoyer, à chaque début de mois suivant le mois échantillonné (au plus tard le 7^{ième} jour suivant un mois d'échantillonnage), un fichier Excel comprenant les données de base du GPS pour chaque journée d'échantillonnage. L'itinéraire devra débuter de la mise à l'eau jusqu'à la sortie de l'eau en fin de tournée. Si des ajouts de secteurs se font en deuxième et troisième année de contrat, les nouveaux itinéraires devront être fournis au délégué scientifique d'ECCC suivant la même procédure établie.

Le consultant devra également fournir, au fur et à mesure qu'un secteur est échantillonné, la description (site et son état, type de rampe, chemin d'accès, frais d'utilisation, influence de la marée, photos numériques (format JPEG)) et la localisation (latitude/longitude – NAD 83) des **sites de mise à l'eau** qu'il utilisera au courant de l'année. Le consultant devra saisir ces renseignements sur PRISM. Les photos devront être fournies par courriel au délégué scientifique. À chaque année, le consultant devra faire la mise à jour de ces informations inscrites dans PRISM.

4.2.2 Conditions hydrologiques, météorologiques et géographiques

À chaque relevé, les conditions hydrologiques, météorologiques et géographiques qui peuvent affecter la distribution des polluants devront être notées et incluses dans les rapports annuels préliminaire et final.

Conditions hydrologiques :

- profondeur, température, pH et salinité de l'eau à toutes les stations

Conditions météorologiques et géographiques :

- précipitation (quantité - mm)
- température de l'air (°C)

- phase de la marée et marnage
- le niveau d'eau *
- direction et vitesse du vent (km/h)
- phénomènes particuliers (ex. : crue)

* Au début de la première année du contrat, une liste des tributaires à utiliser pour chacun des secteurs sera fournie au consultant suite à la signature du contrat. À la première tournée, installer des repères dans le principal tributaire⁴ de chaque secteur à échantillonner afin d'évaluer les variations du niveau d'eau tout au cours de la saison. Mesurer et noter le niveau d'eau à chaque tournée. Le consultant devra fournir, au fur et à mesure qu'un secteur est échantillonné, la description (site, chemin d'accès, méthode de mesure de niveau d'eau, photos numériques⁵ (format JPEG)) et la localisation (latitude/longitude – NAD 83) du site au tributaire qu'il utilisera au courant de l'année. Le site ne devra pas être influencé par la marée ou par un ouvrage de régularisation du débit (ex. : barrage). Le consultant devra saisir ces renseignements sur PRISM et en faire la mise à jour à chaque année si nécessaire. Les photos devront être fournies par courriel au délégué scientifique.

Les stations météorologiques opérées par le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et d'ECCC serviront de référence. La liste de ces stations et les données de précipitations seront fournies par ECCC.

4.2.3 Livre de bord

Une copie du livre de bord où seront consignées des informations techniques devra être remise à ECCC lors du dépôt du rapport préliminaire (1^{er} décembre).

Prendre note que l'heure de référence qui sera utilisée par le consultant dans sa documentation sera **en tout temps** l'heure normale de l'est (HNE).

Ainsi, pour chaque tournée:

- date de l'échantillonnage ;
- numéro du secteur et de la zone échantillonné ;
- numéro de la tournée;
- marée de référence;
- coefficient de marée (vives eaux, mortes eaux ou marée moyenne);
- heure de marée haute (HNE);
- heure de marée basse (HNE);
- phase de la marée;
- marnage (m);
- mesure de niveau d'eau (m) au tributaire;
- précipitations journalières (mm);
- site utilisé de mise à l'eau (entrée et sortie)
- heure (HNE) de mise à l'eau et de sortie;
- date et heure (HNE) d'arrivée des échantillons au laboratoire;
- température de la glacière à l'arrivée au laboratoire (°C);
- température de l'échantillon témoin à l'arrivée au laboratoire (°C);
- initiales des personnes responsables pour le prélèvement des échantillons, la livraison et la réception des échantillons au laboratoire et la vérification des données;
- observations ou commentaires par rapport à la tournée d'échantillonnage (ex. : sources de pollution observées, problématiques rencontrées, etc.).

² Le consultant devra confirmer, sur le terrain, que le lieu déterminé pour la mesure du niveau d'eau au tributaire est fonctionnelle. La liste des tributaires sera fournie par ECCC.

³ Une photo générale du site de mesure du niveau d'eau et une seconde photo plus détaillée de l'endroit où est prise la mesure devront être fournies.

Au début et à la fin de chaque tournée d'un secteur, diverses informations météorologiques *in situ* :

- température de l'air (°C);
- direction et vitesse du vent (km/h);
- couverture nuageuse (%);
- hauteur des vagues (m);
- état de la mer (échelle de Beaufort).

À chacune des stations :

- numéro de la station ;
- heure de prélèvement (HNE);
- profondeur (m) et température de l'eau (°C) ;
- salinité (‰) et pH;
- distance (m) de la position d'échantillonnage par rapport à la position d'origine de la station;
- repère GPS (« Waypoint »);
- sources de pollution observées;
- problématiques rencontrées.

La copie du livre de bord fournie à ECCC devra être reliée et imprimée recto-verso sur du papier recyclé. La présentation du livre de bord (feuilles de terrain) devra se faire par mois d'échantillonnage. Un texte d'introduction résumant le contenu du livre de bord devra en faire partie. Le livre de bord devra comprendre la liste des sites de mise à l'eau et de mesure du niveau d'eau utilisés, la liste complète des stations d'échantillonnage, le plan journalier d'échantillonnage, la liste des ports de référence ainsi que les ports secondaires, une copie des tables des marées, la table 1 (renseignements et marnage), la table 2 (hauteurs de marées, extrêmes et niveau moyen de l'eau) et la table 3 (renseignements et différences des marées) provenant des Tables des marées et des courants du Canada du Service hydrographique du Canada (Volumes 2 et 3).

4.2.4 Évaluation

Une évaluation (contrôle de qualité) de l'échantillonnage sera effectuée une fois l'an. Les points de contrôle seront fournis au consultant suite à la signature du contrat. ECCC pourrait effectuer plus d'un contrôle par année.

4.2.5 Sécurité nautique et santé et sécurité au travail (SST)

Compte tenu des conditions d'échantillonnage (étendue du territoire, faible profondeur de l'eau, influence de la marée et du vent), nous recommandons l'utilisation d'une embarcation pneumatique de 14 pieds équipée d'un moteur de 15 à 25 HP. L'embarcation utilisée doit être dotée de l'équipement minimum requis compte tenu de ses dimensions.

La présence d'au moins deux personnes à bord de l'embarcation est exigée en tout temps lors de chaque relevé (Règlement sur le personnel maritime (DORS/2007-115), <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/dors-2007-115/>).

De plus, il va de la responsabilité du consultant d'assurer la santé et la sécurité au travail (SST) de ses employés qui effectuent l'échantillonnage en milieu marin. Par exemple, le consultant devrait définir les risques associés à la tâche, établir des procédures sécuritaires de travail, fournir les formations appropriées à ses employés et s'assurer qu'ils puissent avoir accès au matériel de sécurité et de protection individuelle nécessaire au bon fonctionnement des tâches qu'ils doivent accomplir.

La firme choisie devra se conformer aux conditions de sécurité recommandées pour les petits bâtiments commerciaux par Transports Canada (TC). Le consultant devra démontrer (preuves à l'appui) au délégué scientifique d'ECCC que les embarcations qui seront utilisées lors des échantillonnages et des contrôles de qualité (évaluation) auront été inspectées par TC (certificat d'avis d'inspection pour petits bâtiments) avant

le début des opérations et satisferont aux normes de TC pour assurer la sécurité de tous les passagers à bord de l'embarcation.

Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux sites internet suivants⁶:

1. Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (L.C. 2001, ch. 26) - <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/C-10.15/> ;
2. Règlement sur les petits bâtiments (DORS/2010-91) - <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2010-91/> ;
3. Bureau d'immatriculation des bâtiments - <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/epe-immabatiments-menu-728.htm> ;
4. Information générale sur l'équipement et la sécurité nautique des petits bâtiments - <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-petits-batiments-menu-2258.htm> ;
5. Guide de sécurité des petits bâtiments commerciaux - TP 14070 F (2010) - <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/tp-tp14070-menu-1648.htm> ;
6. Programme de conformité des petits bâtiments (PCPB) - <http://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/pcpb-menu-3633.htm>.

4.3 Laboratoire

Le consultant devra fournir un laboratoire pour toute la durée du contrat. L'analyse des échantillons d'eau de mer devra se faire dans un laboratoire accrédité à la norme ISO/CEI 17025 : 2005 *Prescriptions générales concernant les compétences des laboratoires d'étalonnage et d'essai* par un organisme d'accréditation signataire de l'arrangement de reconnaissance mutuel (ARM) de l'*International Laboratory Accreditation Cooperation* (ILAC) pour la durée du contrat. Au Canada, le Conseil canadien des normes (CCN) et le *Canadian Association for Laboratory Accreditation inc.* (CALA) sont signataires de cet ARM. Les sites suivants pourront être utilisés pour référence: CCN (<http://www.scc.ca/fr/>), Bureau de normalisation du Québec (BNQ) (<http://www.bnq.qc.ca/fr/>) et CALA (<http://www.cala.ca/>).

La portée d'accréditation du laboratoire doit inclure la méthode décrite dans le manuel des opérations du PCCSM (Épreuve rapide du NPP de coliformes fécaux (Méthode du milieu A-1⁷)). Une copie du certificat d'accréditation et la portée d'accréditation du laboratoire retenu par le consultant devront être fournis lors du dépôt de la proposition. Un résumé de la méthode pour laquelle le laboratoire est accrédité devra être inclus dans la proposition.

4.3.1 Méthodologie et contrôle de la qualité

La méthode d'analyse bactériologique conventionnelle à 5 tubes et 3 dilutions, utilisant le milieu de culture "A-1", sera employée (APHA *et al.*, 2012, section 9221 E. 2. *Thermotolerant Coliform Direct Test (A-1 Medium)*, p 9-74 à 9-75). L'indicateur à mesurer est le nombre le plus probable (NPP) de coliformes fécaux par échantillons de 100 ml d'eau. Une table de NPP basée sur APHA *et al.* (2012) (section 9221 C. *Estimation of Bacterial Density*, Table 9221 : IV., p.9-71) sera fournie au consultant lors de la signature du contrat.

L'équipe de laboratoire devra assurer la qualité de ses analyses en effectuant divers contrôles qualité tel que décrit dans la norme ISO/CEI 17025 : 2005 et conformément aux directives des manuels *Recommended Procedures for the Examination of Sea Water and Shellfish* (APHA, 1985) et de APHA *et al.* (2012) (section 9020. *Quality assurance/Quality control*, p. 9-2 à 9-24).

Conformément à la norme ISO 17025 : 2005, les laboratoires doivent établir, mettre en œuvre et maintenir un système de management (programme d'assurance et de contrôle de la qualité (AQ/CQ)). La documentation qualité développée par le laboratoire devra être disponible pour consultation par ECCC.

⁶ Cette liste est fournie à titre indicatif seulement.

⁷ Méthode de référence : APHA *et al.*, 2012, section 9221 E. 2. *Thermotolerant Coliform Direct Test (A-1 Medium)*, p 9-74 à 9-75.

De plus, l'équipe de travail participera au moins une fois par année à un programme d'essai d'aptitude (EA) pertinent offert par un fournisseur d'EA acceptable selon les critères de la norme ISO/CEI 17025 : 2005. Ce fournisseur sera choisi par ECCC, qui assumera les frais relatifs à l'achat et à la livraison des EA. Ces essais devront être réalisés au début des opérations et les résultats obtenus devront être fournis par courriel au délégué scientifique d'ECCC, au plus tard une semaine après la réception de ces résultats.

L'eau alimentant le laboratoire devra rencontrer les normes d'eau potable du MDDELCC (<http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/potable/brochure/index.htm>). Le consultant devra fournir une preuve démontrant que l'eau qui alimentera le laboratoire rencontre ces normes. De plus, il devra fournir un rapport d'analyses chimiques de l'eau à la sortie du système de purification de l'eau du laboratoire. Les paramètres à analyser et les exigences à respecter pour chacun de ces paramètres sont décrits dans APHA *et al.* (2012) (section 9020B, Table 9020 : II *Quality of reagent water used in microbiology testing* p. 9-12).

La preuve de conformité aux normes du MDDELCC pour l'eau potable ainsi que le rapport d'analyses chimiques de l'eau du système de purification du laboratoire devront être fournis au délégué scientifique d'ECCC dès le début des opérations en 2017, 2018 et 2019.

En jetant les milieux de culture et le matériel de laboratoire contaminé, le consultant verra à les neutraliser et à les confiner de façon sécuritaire. De plus, il devra se conformer à la réglementation du MDDELCC concernant les rejets d'eaux usées. Le consultant devra utiliser des produits non nocifs à l'environnement et recyclables.

4.3.2 Espace de laboratoire et équipements

Le consultant devra fournir un espace et l'équipement de laboratoire nécessaires et suffisants à la réalisation du présent contrat, qui devra être conforme aux exigences de la norme ISO/CEI 17025 : 2005. Une description de l'équipement et du matériel de laboratoire proposés figure dans APHA (1985) (chapitre 1, p1-17) et dans APHA *et al.* (2012) (section 9030. *Laboratory apparatus*, p. 9-26 à 9-30). À titre informatif, le nombre d'échantillons à analyser pourrait varier de 35 à 100 par jour et par expérience, l'espace de laboratoire alloué aux analyses ne devrait probablement pas être inférieur à 400 pi.². Le matériel nécessaire aux analyses bactériologiques sera fourni par le consultant

4.3.3 Emplacement du laboratoire

L'emplacement du laboratoire sera déterminé par le consultant et devra être approuvé par le délégué scientifique d'ECCC avant la signature du contrat.

Les échantillons devront être analysés le plus tôt possible. Un délai maximum de vingt-quatre heures (à partir de la prise du premier échantillon) pour l'ensemble des secteurs (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine) sera accepté. Les conditions de transport des échantillons devront être conformes aux directives de APHA *et al.* (2012) (section 9060 B. *Preservation and Storage*, p. 9-35 à 9-36). **Les échantillons devront être analysés dès leur arrivée au laboratoire.**

4.3.4 Évaluation

Selon les exigences de la norme ISO/CEI 17025 : 2005, les laboratoires seront évalués annuellement par l'organisme accréditeur. Dans le cas où une non-conformité grave ou critique serait relevée lors d'une de ces évaluations, entraînant la suspension ou le retrait des essais pertinents au PCCSM de la portée d'accréditation du laboratoire, le consultant devra immédiatement en informer le délégué scientifique d'ECCC. Le consultant devra faire les démarches nécessaires afin de permettre l'analyse des échantillons d'eau dans un laboratoire dont la portée d'accréditation inclut les essais pertinents au PCCSM pour le reste de la saison d'échantillonnage, ou jusqu'à ce que la portée d'accréditation de son laboratoire soit rétablie. Le consultant s'engage à informer le délégué scientifique d'ECCC des dates ciblées pour les évaluations annuelles du laboratoire ainsi que des résultats obtenus de l'organisme accréditeur. Les résultats de ces

évaluations (résumé/points saillants) devront être fournis au délégué scientifique d'ECCC au plus tard une semaine suivant l'obtention du rapport d'évaluation.

Le consultant devra immédiatement aviser le délégué scientifique d'ECCC via courriel et par téléphone de tous éléments ou événements survenant au laboratoire pouvant compromettre les résultats d'analyses (ex : panne de courant, bris d'équipements, etc.).

De plus, les activités de laboratoire pourraient faire l'objet d'une évaluation par ECCC s'il le juge nécessaire. ECCC pourrait effectuer plus d'un contrôle par année.

4.4 Saisie des données et rapports écrits

4.4.1 Saisie des données sur PRISM

L'ensemble des données récoltées sur le terrain (y compris les données de tournées qui ne respectent pas le délai d'analyse) ainsi que les données bactériologiques tirées des analyses en laboratoire de chaque relevé devront être saisis dans PRISM **au plus tard 2 jours après la journée d'échantillonnage**. Si des modifications sont apportées aux informations déjà saisies dans PRISM, le consultant devra aviser le délégué scientifique d'ECCC via courriel au plus tard dans les deux jours suivants ces modifications.

Le consultant devra respecter toutes les conditions décrites dans le document « PRISM : Guide d'utilisation du consultant pour la gestion des données d'échantillonnage, des résultats d'analyse et de la production de documents pour le rapport annuel version 3.9 » accessible via le lien internet suivant : http://prism.qc.ec.gc.ca/documents/guide/prism_guide_consultant_v3_9.pdf.

4.4.2 Plan d'échantillonnage

Un plan d'échantillonnage mensuel (d'avril à novembre) des activités de terrain devra être fourni au délégué scientifique par écrit et envoyé par courriel avant le début de chaque saison, soit au plus tard cinq jours ouvrables avant la réunion de début de saison. Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'équipe de terrain, une tournée d'échantillonnage ne peut être effectuée tel que prévu, un avis devra être donné par téléphone ou envoyé par courriel, le jour même ou suivant, au délégué scientifique du ministère.

4.4.3 Rapport hebdo

À chaque lundi (en période d'opération), le consultant devra envoyer par courriel, au délégué scientifique, un rapport hebdomadaire présentant les tournées d'échantillonnage réalisées la semaine précédente ainsi que celles prévues pour la semaine à venir.

4.4.4 Rapport annuel préliminaire

À la fin de chaque saison, le consultant devra produire un rapport annuel préliminaire structuré selon la table des matières de l'annexe 3. Le rapport (une seule copie) devra être soumis au délégué scientifique d'ECCC en format papier, dans un cartable, sur papier recyclé et recto-verso pour commentaires. Ce rapport devra être déposé au plus tard le 1^{er} décembre de l'année des activités d'échantillonnage. Un modèle de rapport (Word) sera fourni au consultant suite à la signature du contrat.

4.4.5 Rapport annuel final

Le rapport annuel final intégrera tous les commentaires fournis par ECCC suite au dépôt du rapport annuel préliminaire. Il devra être déposé en une copie, dans un cartable, sur papier recyclé, recto-verso ainsi que sur support informatique (1 disque compact). Ce rapport devra être déposé au plus tard le 1^{er} février de l'année suivant la fin des activités d'échantillonnage.

Les données complètes, regroupant l'ensemble des textes, des tableaux, des figures et des cartes, devront être en un seul fichier sous format PDF (non sécurisé) par région. Le consultant devra également fournir tous les fichiers textes en format Word (Office 2010) et toutes les figures en format Excel (Office 2010).

5. PRODUITS LIVRABLES ET ÉCHÉANCIER

Produits	Échéancier 2017-2018-2019
Plan d'échantillonnage mensuel	Cinq jours ouvrables avant la réunion de début de saison
Rapport hebdo	À tous les lundis (lors des opérations)
Saisie des tournées d'échantillonnage dans la base de données	Au plus tard 2 jours après la journée d'échantillonnage
Approbation des résultats par le microbiologiste dans la base de données	Avant la production du rapport annuel préliminaire
Repère GPS (« waypoints »)	Mensuellement, début du mois, au plus tard le 7 ^{ième} jour suivant le mois échantillonné
Itinéraire GPS	Mensuellement, début du mois, au plus tard le 7 ^{ième} jour suivant le mois échantillonné pour la première année, et si ajouts de secteurs en deuxième et/ou troisième année
Résultats des essais d'aptitudes	Au plus tard une semaine après la réception des résultats
Preuve de conformité de l'eau potable et rapport d'analyses chimiques de l'eau	Dès le début des opérations
Listes géoréférencées des sites de mise à l'eau et des sites de mesure de niveau d'eau	En continue
Validation de la liste des secteurs associés au tributaire pour les mesures de niveau d'eau	Septembre 2017–2018-2019
Validation de la liste des secteurs associés aux sites de mise à l'eau	Septembre 2017-2018-2019
Cahier de terrain (livre de bord)	1 ^{er} décembre 2017-2018-2019
Rapport annuel préliminaire papier	1 ^{er} décembre 2017-2018-2019
Rapport annuel final papier et électronique (PDF, Word, Excel)	1 ^{er} février 2018-2019-2020

6. DIVERS

Les réunions auront lieu en français et tous les rapports écrits devront aussi être présentés en français.

Le suivi du projet sera assuré par des réunions ou conférences téléphoniques périodiques où le déroulement des travaux sera présenté. Des réunions seront prévues : avant le début des travaux, en période d'échantillonnage (si nécessaire) et à la fin des travaux de terrain (avant la remise des rapports préliminaires). D'autres réunions ou appels-conférences pourront s'ajouter suivant l'évolution du projet.

ECCC se réserve le droit de modifier l'échantillonnage de certains secteurs et de réaffecter la somme de travail à d'autres secteurs localisés sur le même territoire tout en respectant l'horaire d'échantillonnage et ce, sans frais additionnels pour le ministère.

ECCC se réserve également le droit de réduire le nombre de tournées d'échantillonnage prévu dans le plan d'échantillonnage proposé, en cours de mandat dans l'optique où les ressources financières allouées au Programme seraient moindre. Les coûts du contrat seraient réduits en conséquence.

Advenant que des tournées soient ajoutées ou enlevées à l'horaire d'échantillonnage prévu pour une année, chaque jour d'échantillonnage sera payé en surplus ou déduit au présent contrat, selon les prix spécifiés pour chacune des régions dans la liste des coûts pour travaux supplémentaires.

Travaux supplémentaires: L'entrepreneur devra fournir un estimé des coûts pour la réalisation des activités mentionnées ci-dessous pour l'année 2017, 2018 et 2019 (partie 3).

- 1- Analyse d'un échantillon d'eau de mer (par échantillon);
- 2- Tournées d'échantillonnage supplémentaires et analyse en laboratoire, coût par journée pour chacune des régions (Gaspésie, Bas-Saint-Laurent et Îles-de-la-Madeleine);
- 3- Taux horaire de l'assistant-technicien de terrain pour divers travaux (ex: support logistique à l'équipe de terrain d'ECCE, transport d'échantillon, etc.).

Tous les résultats des analyses bactériologiques et toutes autres informations obtenues à partir des relevés sont confidentielles et demeurent la propriété exclusive d'ECCE.

7. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- American Public Health Association (APHA). (1985). *Recommended Procedures for the Examination of Seawater and Shellfish*, Fifth Edition, Washington, D.C., Greenberg, A.E. et D.A. Hunt (ed.), 144 pages.
- American Public Health Association (APHA), American Water Works Association (AWWA) et Water Environment Federation (WEF). (2012). *Standard Methods for the Examination of Water and Waste Water*. 22^e édition, Washington, D.C, Eugene W. Rice, R. B. Baird, A. D. Eaton, et Clesceri, L.S. (éds.).
- Canada. Agence canadienne d'inspection des aliments, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada. (2009). *Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, Manuel des Opérations*. In Agence canadienne d'inspection des aliments [En ligne]. <http://www.inspection.gc.ca/francais/fssa/fispoi/man/cssppccsm/cssppccsmf.shtml> (Page consultée le 12 octobre 2010).
- ISO/CEI. 2005. *Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais. Norme internationale ISO/CEI 17025*, deuxième édition, 30 pages.

ANNEXE 1

**IDENTIFICATION DES SECTEURS COQUILLIERS
À ÉCHANTILLONNER EN 2017, 2018 ET 2019**

Identification des secteurs coquilliers à échantillonner en 2017, 2018 et 2019 - Îles-de-la-Madeleine

<u>Secteur (Zone)</u>	<u>Nom</u>	<u>Limite</u>	<u>Fréquence de l'échantillonnage</u>	<u>Nombre de stations</u>
A-02 (ZA14A)	Plage Sandy Hook	De l'extrémité est de la dune Sandy Hook jusqu'au côté est du goulet de la baie du Bassin.	1 fois juillet 1 fois août	14 stations
A-03.1 (ZA01)	Baie du Bassin	La Baie du Bassin, incluant les eaux de la baie de la Grande-Rivière.	2 fois mai 3 fois octobre	22 stations
A-05 (ZA01C)	Plage de l'Ouest	De l'embouchure du ruisseau de l'Étang de l'Ouest jusqu'au cap Brillant.	1 fois juillet 1 fois août	9 stations
A-07 (ZA01B)	Dune du Nord (extérieur)	De la plage de Fatima jusqu'au quai nord de Grosse Île.	1 fois juillet 1 fois août	20 stations
A-08.1 (ZA03A)	Plage de la Pointe de l'Est	Du quai nord de Grosse Île jusqu'à la pointe d'Old Harry.	1 fois juillet 1 fois août	16 stations
A-08.2 (ZA02B)	Île Boudreau.	De la pointe d'Old Harry jusqu'à l'extrémité ouest de l'île Boudreau.	1 fois juin 1 fois juillet	6 stations
A-08.3.1 (ZA02A)	L'intérieur du Bassin aux Huîtres	Les eaux du bassin aux Huîtres.	1 fois juin 1 fois juillet	10 stations
A-08.3.2 (ZA02B)	La Bluff	De l'extrémité ouest de l'île Boudreau jusqu'à une pointe au sud-ouest de Grande-Entrée.	1 fois juin 1 fois juillet	3 stations
A-08.4 (ZA02B)	Île de la Grande Entrée, ouest	D'une pointe au sud-ouest de Grande-Entrée jusqu'au feu de navigation du quai de Grande-Entrée.	1 fois juin 1 fois juillet	2 stations
A-09.1 (ZA16)	Île de la Grande Entrée, nord	Du feu de navigation du quai de Grande-Entrée jusqu'à la pointe du Fort.	2 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois octobre	11 stations
A-09.2 (ZA17)	Baie Clarke	De la pointe du Fort jusqu'à un point à l'ouest du pont du cap de l'Est.	2 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet	7 stations

<u>Secteur</u> <u>(Zone)</u>	<u>Nom</u>	<u>Limite</u>	<u>Fréquence de l'échantillonnage</u>	<u>Nombre de stations</u>
			1 fois octobre	
A-09.3 (ZA18)	Anse au Sable	D'un point à l'ouest du pont du cap de l'Est jusqu'à la pointe à Keating.	2 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois octobre	10 stations
A-09.5 (ZA00PC3)	Centre de la lagune de Grande Entrée	Le centre de la lagune de Grande Entrée.	2 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois octobre	8 stations
A-09.5.1E (ZA00PC3)	Grande-Entrée Aquaculture - Havre de la Grande Entrée	Le site de Grande-Entrée Aquaculture à l'intérieur du havre de la Grande Entrée.	2 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois octobre	13 stations
A-10.1.1 (ZA06)	Pointe Keating	L'estran et les eaux compris entre la pointe à Keating et 125 mètres à l'ouest du quai de la mine de sel.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	4 stations
A-10.1.2 (ZA06)	Sud du Grand Étang	L'estran et les eaux du Grand Étang, compris entre un point situé à 125 mètres à l'ouest du quai de la mine de sel et un point situé au sud du Grand Étang.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	7 stations
A-10.1.4 (ZA06)	Pointe-aux-Loups	L'estran et les eaux compris entre un point situé à 3km à l'est de Pointe-aux-Loups jusqu'à Pointe-aux-Loups.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	6 stations

<u>Secteur</u> <u>(Zone)</u>	<u>Nom</u>	<u>Limite</u>	<u>Fréquence de l'échantillonnage</u>	<u>Nombre de stations</u>
A-10.2 (ZA07)	Dune du Nord (intérieur)	De Pointe-aux-Loups jusqu'au pont du Déroit.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	17 stations
A-11 (ZA08)	Lagune de la Grande Entrée, sud	Du pont du détroit à l'extrémité est de la dune du Sud puis jusqu'au quai de Grande-Entrée.	1 fois juillet 1 fois août	6 stations
A-12.1 (ZA08A)	Plage de la Dune du Sud	De l'extrémité est de la dune du Sud jusqu'à la jetée de la halte routière.	1 fois juin 1 fois juillet	14 stations
A-12.2 (ZA08A)	Buttes Pelées	De la jetée de la halte routière jusqu'au cap Alright.	1 fois juin 1 fois juillet	6 stations
A-13 (ZA08A)	Pointe-Basse	Du cap Alright jusqu'à la pointe sud-est de l'anse à Damase.	1 fois juin 1 fois juillet	8 stations
A-14.2 (ZA11)	Lagune du Havre aux Maisons, sud	Du mont Alice jusqu'au pont du Déroit.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	10 stations
A-14.3.1E (ZA00PC2)	Moules de culture des Îles-Lagune du Havre aux Maisons	Le site de Moules de culture des Îles dans la lagune du Havre aux Maisons.	2 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois octobre	7 stations
A-14.3.2E (ZA00PC2)	Culti-mer inc. – Lagune du Havre aux Maisons	Le site de Culti-mer inc. dans la lagune du Havre aux Maisons.	2 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois octobre	7 stations

<u>Secteur</u> <u>(Zone)</u>	<u>Nom</u>	<u>Limite</u>	<u>Fréquence de l'échantillonnage</u>	<u>Nombre de stations</u>
A-14.3.5E (ZA00PC2)	Moule du Large inc. – Havre-aux-Maisons	Le site de Moule du Large inc. dans la lagune du Havre aux Maisons	2 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois octobre	5 stations
A-15.1.2 (ZA12)	Lagune du Havre aux Maisons, nord	Environ 500 mètres à l'ouest du pont du Déroit jusqu'à l'embouchure de Le Barachois.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	12 stations
A-15.1.2.1E	La Moule du large inc. - Lagune du Havre aux Maisons (Cap Vert)	Site de La Moule du large inc. dans la lagune du Havre aux Maisons près du cap Vert.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	5 stations
A-15.1.2.2E	La Moule du large inc. - Lagune du Havre aux Maisons (Dune du Nord)	Site de La Moule du large inc. dans la lagune du Havre aux Maisons près de la dune du Nord.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	4 stations
A-16.1.2 (ZA13)	Chenal du Havre aux Maisons	La plage du pédalo et le large du chenal du Havre aux Maisons jusqu'à la délimitation du secteur de la pointe à Havre aux Maisons.	2 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	16 stations
A-16.2.1.1 (ZA13A)	Camping du Gros Cap	De l'extrémité sud du chemin du camping de Gros-Cap jusqu'au milieu de l'anse aux Étangs.	1 fois juin 1 fois octobre	15 stations
A-17.1 (ZA13A)	Plage de La Martinique	De l'ancienne passe de la Martinique jusqu'aux buttes des Demoiselles.	2 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	20 stations

<u>Secteur (Zone)</u>	<u>Nom</u>	<u>Limite</u>	<u>Fréquence de l'échantillonnage</u>	<u>Nombre de stations</u>
A-17.4 (ZA14)	Dune Sandy Hook	De la pancarte de Pêches et Océans Canada jusqu'à l'extrémité est de la dune Sandy Hook.	2 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	9 stations
A-20 (ZA13A)	Île d'Entrée au large	Les eaux situées à l'extérieur de la zone intertidale entre l'extrémité ouest de l'île Boudreau et l'embouchure de la baie du Bassin.	1 fois juin 1 fois octobre	10 stations
A-20.8E (ZA20)	La Moule du large inc. - Baie de Plaisance	Le site de La Moule du Large inc. dans la baie de Plaisance.	1 fois juillet 1 fois août	16 stations

Identification des secteurs coquilliers à échantillonner en 2017, 2018 et 2019 - Bas-Saint-Laurent

<u>Secteur (Zone)</u>	<u>Nom</u>	<u>Limite</u>	<u>Fréquence de l'échantillonnage</u>	<u>Nombre de stations</u>
B-02.4 (ZB01)	Île Verte	L'estran et les eaux autour de l'île Verte, à moins de 800 mètres du rivage.	1 fois juin 1 fois septembre 1 fois novembre	13 stations
B-03.5 (ZB06)	Baie du Ha! Ha!	De la pointe à Mercier jusqu'au cap à l'Original.	1 fois juin 1 fois septembre 1 fois novembre	22 stations
B-16.5 (ZB21)	Jersey Cove	Du ruisseau des Whitty jusqu'à 150 mètres au sud de pointe Carse.	2 fois mai 1 fois septembre 2 fois octobre	21 stations

Identification des secteurs coquilliers à échantillonner en 2017, 2018 et 2019 – Gaspésie

<u>Secteur</u> <u>(Zone)</u>	<u>Nom</u>	<u>Limite</u>	<u>Fréquence de l'échantillonnage</u>	<u>Nombre de stations</u>
G-02.1 (ZG01)	Miguasha	De la pointe aux Corbeaux jusqu'à la pointe Labillois, excluant les eaux du bassin de la rivière Nouvelle.	1 fois avril 1 fois mai 1 fois septembre 1 fois octobre 1 fois novembre	16 stations
G-02.9E (ZG00PC1)	Ferme de Développement Maricole Nord/Sud inc. – Baie de Tracadigache	Le site de la Ferme de développement maricole Nord/Sud inc. dans la baie de Tracadigache.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	6 stations
G-02.10E (ZG00PC1)	Moules Tracadigash inc. – Baie de Tracadigache	Le site de Moules Tracadigash inc. dans la baie de Tracadigache.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	4 stations
G-04.3E (ZG00PC6)	Ferme maricole du Grand Large – Baie de Cascapédia	Le site de Ferme Maricole du Grand Large dans la baie de Cascapédia.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	5 stations
G-04.4E (ZG00PC6)	Pêcheries R. Allard inc. – Cap Maria	Le site de Pêcheries R. Allard inc. dans la baie de Cascapédia.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	8 stations

<u>Secteur</u> <u>(Zone)</u>	<u>Nom</u>	<u>Limite</u>	<u>Fréquence de l'échantillonnage</u>	<u>Nombre de stations</u>
G-04.5E (ZG00PC6)	Moules Cascapédia ltée - Baie de Cascapédia, Maria	Le site de Moules Cascapédia ltée dans la baie de Cascapédia.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	9 stations
G-04.7E (ZG00PC6)	Moules Carleton sur Mer inc. – Baie de Cascapédia	Le site de Moules Carleton sur Mer inc. dans la baie de Cascapédia.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	4 stations
G-04.9E (ZG00PC6)	Listuguj Migmag – Baie de Cascapédia, site 3	Le site 3 de Listuguj Migmag dans la baie de Cascapédia.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	7 stations
G-00PC6 (ZG00PC6)	Baie de Cascapédia	Les stations à l'extérieur des parcs de la baie de Cascapédia.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	12 stations
G-07.3E (ZG00PC7)	Moules Cascapédia ltée – Baie de Cascapédia, New Richmond	Le site de Moules Cascapédia ltée. dans la baie de Cascapédia.	1 fois mai 1 fois juin 1 fois juillet 1 fois août 1 fois octobre	12 stations
G-20.1 (ZG08)	Baie de Port-Daniel	De la pointe du Sud-Ouest jusqu'au côté ouest du pont sur la route 132 à Port-Daniel, incluant l'estuaire de la Petite rivière	2 fois mai 1 fois septembre	9 stations

<u>Secteur (Zone)</u>	<u>Nom</u>	<u>Limite</u>	<u>Fréquence de l'échantillonnage</u>	<u>Nombre de stations</u>
		Port-Daniel.	1 fois octobre 1 fois novembre	
G-24.2.2 (ZG13)	Estuaire de la rivière Saint-Jean Est	Les eaux de l'estuaire de la Rivière Saint-Jean à l'intérieur d'un périmètre délimité à l'Est par une ligne suivant le tracé de la voie ferrée et à l'Ouest par une ligne tracée entre les coordonnées 48.769953N 64.400533O et 48.789498N 64.399964O.	2 fois mai 1 fois septembre 2 fois octobre 1 fois novembre	7 stations
G-25.1 (ZG00PC4)	Havre de Gaspé	De l'extrémité du quai de Sandy Beach, jusqu'à la pointe de Sandy Beach, de là, jusqu'à la pointe Jacques-Cartier, et ce, excluant les eaux du bassin du Sud-ouest (rivière York), en amont du pont de Gaspé.	1 fois avril 1 fois mai 1 fois septembre 1 fois octobre 1 fois novembre	12 stations
G-27.6.E (ZG00PC4)	Fermes marines de Gaspé inc. – Bassin NO	Le site de Fermes marines de Gaspé inc. – Bassin NO dans la baie de Gaspé.	1 fois avril 1 fois mai 1 fois septembre 1 fois octobre 1 fois novembre	11 stations
G-27.7.1E (ZG00PC4)	Les moules de la baie de Gaspé inc. - Bassin NO, site 1	Le site 1 de Moules de Gaspé inc. dans la baie de Gaspé.	1 fois avril 1 fois mai 1 fois septembre 1 fois octobre 1 fois novembre	10 stations
G-27.9E (ZG00PC4)	Les moules de la baie de Gaspé inc. - Bassin NO, site 2	Le site 2 de Les moules de la baie de Gaspé inc. – Bassin NO dans la baie de Gaspé.	1 fois avril 1 fois mai 1 fois septembre 1 fois octobre	8 stations

<u>Secteur</u> <u>(Zone)</u>	<u>Nom</u>	<u>Limite</u>	<u>Fréquence de</u> <u>l'échantillonnage</u>	<u>Nombre de stations</u>
			1 fois novembre	
G-27.10E (ZG00PC4)	Les moules de la baie de Gaspé inc. - Bassin NO, site 3 G-27.10E	Le site 3 de Les moules de la baie de Gaspé inc. dans la baie de Gaspé.	1 fois avril 1 fois mai 1 fois septembre 1 fois octobre 1 fois novembre	8 stations

ANNEXE 2

ÉQUIPE DE TRAVAIL

ÉQUIPE DE TRAVAIL

La composition optimale est d'au moins cinq personnes comprenant un(e) chargé(e) de projet, un(e) microbiologiste, un(e) technicien(ne) de laboratoire, un(e) technicien(ne) de terrain et un(e) assistant(e)-technicien(ne) de terrain.

Le consultant devra fournir dans sa proposition une copie des Curriculum Vitae de chaque employé ainsi qu'une estimation détaillée du temps (heure et %) consacré à la réalisation du contrat pour chaque employé.

Les membres de cette équipe devront posséder les qualifications suivantes:

Chargé(e) de projets	diplôme universitaire, connaissance en biologie, expérience de la supervision d'équipes de travail (de préférence avec une expérience en milieu marin), expérience de l'analyse de données, expérience dans la rédaction de rapports, expérience dans la coordination et la gestion de projets d'ampleur comparable.
Responsable de laboratoire (microbiologiste)	diplôme universitaire reconnu en microbiologie, expérience de travail en région éloignée, expérience pertinente pratique en laboratoire, expérience dans la gestion de laboratoire et la supervision de personnel ; un certificat de secourisme en milieu de travail sera exigé.
Technicien(ne) de laboratoire	diplôme reconnu en technique de laboratoire ou expérience pertinente ; un certificat de secourisme en milieu de travail sera exigé.
Responsable de terrain (technicien(ne) de terrain)	diplôme collégial, expérience de travail en milieu marin incluant la manipulation d'embarcations et la connaissance des mesures de sécurité et de navigation applicables aux petites embarcations réalisant du travail en mer, expérience dans la planification de tournées d'échantillonnage, expérience dans la gestion de matériel et la supervision d'équipe de terrain ; Le certificat de formation de conducteurs de petits bâtiments (CFCPB), le certificat restreint d'opérateur maritime (CROM), le certificat de fonction d'urgence en mer (FUM-A1, A2 ou A3) et le certificat de secourisme en milieu de travail seront exigés.
Assistant(e) - technicien(ne) de terrain	expérience du travail de terrain en milieu marin. Le certificat de formation de conducteurs de petits bâtiments (CFCPB), le certificat restreint d'opérateur maritime (CROM), le certificat de fonction d'urgence en mer (FUM-A1, A2 ou A3) et le certificat de secourisme en milieu de travail seront exigés.

Note : aucune autre personne que le responsable de terrain et l'assistant-technicien de terrain identifié dans la proposition du consultant ne pourra faire le travail d'échantillonnage en milieu marin. Une copie de tous les documents mentionnés ci-haut devra être fournie au délégué scientifique d'ECCC avant le début de la saison d'échantillonnage. Un changement dans l'équipe de travail (en début ou en cours de saison) sera accepté par le délégué scientifique d'ECCC si le consultant démontre clairement (preuves de certification à l'appui) que la ou les nouvelle(s) personne(s) identifiée(s) a (ont) les qualifications nécessaires et rencontre(nt) les normes en matière de sécurité de TC pour opérer une embarcation nautique.

ANNEXE 3

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT ANNUEL FINAL

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT ANNUEL FINAL

Le rapport annuel final devra être fournis en français seulement, dans un cartable, en une copie sur papier recyclé, recto-verso ainsi que sur support informatique (format Word, Excel et PDF sur disque compact, voir section 4.4.5 du présent contrat pour plus de détails).

Il devra inclure les sections suivantes :

Premier chapitre

Équipe de réalisation (membres de l'équipe du consultant et de l'équipe d'ECCC)

Table des matières

Liste des tableaux (si nécessaire)

Liste des figures (si nécessaire)

Introduction générale

Région couverte

Nombre de secteurs échantillonnés

Deuxième chapitre

Méthodologie générale

Travaux de terrain

- Localisation des zones, des secteurs et des bancs coquilliers
- Inventaire des sources de pollution
- Plan annuel d'échantillonnage et calendrier des activités
- Positionnement des stations d'échantillonnage
- Échantillonnage

Analyse bactériologique

Analyse des résultats

Présentation des résultats

Conclusion

Bibliographie

Troisième chapitre

Cette partie sera divisée en chapitres, chacun associé à un secteur coquillier. Chaque chapitre sera disposé de la façon suivante :

Fiche 1.0 Sommaire

Le contenu de cette fiche technique sera en partie fourni par ECCC. Le consultant devra compléter les sections suivantes :

- Période de déroulement des travaux
- Classification du secteur (historique)
- Études bactériologiques (historique). Toutes les études réalisées dans le secteur devront être présentées sous forme de tableau. Les éléments suivants en feront partie : année, nombre de tournées/mois, stations échantillonnées/année. Le consultant devra identifier, pour chaque tournée, le type d'étude qui a été réalisé (Évaluation, suivi ou réévaluation).

Fiche 2.0 Ressource et exploitation

Le contenu de cette fiche technique sera fourni par ECCC.

Fiche 3.0 Relevés sanitaires

Le contenu de cette fiche technique sera fourni par ECCC.

Fiche 4.0 Analyse bactériologique

- Résumé : Résumer le contexte et identifier les problèmes.
- Résultats et discussions : Décrire les tendances des données et particularités notées de l'année en cours s'il s'agit d'un suivi annuel et des 15 dernières tournées s'il s'agit d'une réévaluation. Discussion des résultats en fonction des paramètres hydrométéorologiques, des tendances spatiales et des événements temporels. Pour les secteurs qui font l'objet d'un suivi, les données de l'année en cours devront être comparées avec celles des trois années antérieures. Pour les secteurs faisant l'objet d'une réévaluation, aucune comparaison ne devra être effectuée avec des données antérieures.

5.0 Tableaux et figures à fournir

- Tableau #1 : Facteurs hydrométéorologiques susceptibles d'affecter la distribution des polluants
- Tableau #2 : Rapport d'analyse de la qualité bactériologique de l'eau
- Tableau #3 : Conditions hydrométéorologiques observées
- Tableau #4 : Résultats analytiques approuvés / Données physiques, hydrologiques et bactériologiques
- Tableau #5 : Stations d'échantillonnage, sites de mesure et aires de mise à l'eau utilisés
- Figure #1 : Précipitations quotidiennes pour la station météorologique
- Figure #2 : Période et durée de l'échantillonnage par rapport à l'étale de marée haute et basse pour le secteur
- Figure #3 : Température minimale, moyenne et maximale de l'eau par tournée d'échantillonnage
- Annexe : Résultat des années antérieures (trois dernières années seulement) lorsque le secteur fait l'objet d'un suivi.
- Carte(s) : Localisation du secteur coquillier incluant toutes les stations d'échantillonnage de l'eau, les bancs coquilliers et les sources potentielles de pollution. Il peut y avoir plus d'une carte pour représenter l'ensemble du secteur, selon le niveau de détail souhaité.

**ANNEXE « B »
BASE DE PAIEMENT**

Pour la durée du contrat, pour les travaux effectués conformément au contrat, l'entrepreneur sera payé en fonction du tableau de l'échéancier suivant :

ITEM	PRODUITS LIVRABLES	ÉCHÉANCIER	PAIEMENT
1.	Suite aux tournées d'échantillonnages réalisées en mai et juin des années 2017, 2018 et 2019	1 ^{er} juillet des années 2017, 2018 et 2019	30% de la valeur du contrat
2.	Suite aux tournées d'échantillonnages réalisées en juillet et août des années 2017, 2018 et 2019	1 ^{er} septembre des années 2017, 2018 et 2019	20% de la valeur du contrat
3.	Suite aux tournées d'échantillonnages réalisées en septembre et octobre des années 2017, 2018 et 2019	1 ^{er} novembre des années 2017, 2018 et 2019	25% de la valeur du contrat
4.	Rapport annuel préliminaire ainsi que suite aux tournées d'échantillonnages réalisées en novembre des années 2017, 2018 et 2019	1 ^{er} décembre des années 2017, 2018 et 2019	15% de la valeur du contrat
5.	Rapport annuel final des années 2017, 2018 et 2019	1 ^{er} février des années 2018, 2019 et 2020	10% de la valeur du contrat

Note :

Année 2017 = 1 avril 2017 au 31 mars 2018

Année 2018 = 1 avril 2018 au 31 mars 2019

Année 2019 = 1 avril 2019 au 31 mars 2020

ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 5000022753
Security Classification / Classification de sécurité

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine Environnement et Changement climatique	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction S&T-EAU	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE DE LA QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE D'EAU DE MER DE SECTEURS COQUILLIERS LOCALISÉS SUR LE BAS ST-LAURENT, LA GASPÉSIE ET AUX ILES-DE-LA-MADELEINE TRAITEMENT DE DONNÉES ET PRODUCTION DE RAPPORTS PAR SECTEUR COQUILLIER. PÉRIODE VISÉE: 2017-2018 ET 2019		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)	<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	
Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>		
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays	
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité





Contract Number / Numéro du contrat 5000022753
Security Classification / Classification de sécurité

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité : No / Non Yes / Oui

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui

If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat 5000022753
Security Classification / Classification de sécurité

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens																
Production																
IT Media / Support TI																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



Contract Number / Numéro du contrat 5000022753
Security Classification / Classification de sécurité

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION			
13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) JACQUES SÉNÉCHAL		Title - Titre CHEF, MONITORING DE LA QUALITÉ	Signature
Telephone No. - N° de téléphone (514) 283-0190	Facsimile No. - N° de télécopieur (514) 283-2502	E-mail address - Adresse courriel JACQUES.SENECHAL@CANADA.CA	Date 5 MAI 2016
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Paul Prudhomme		Title - Titre Coordonnateur Sécurité	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 819 938-1815	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel Paul.Prudhomme	Date 2016-7-29
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Moufid SAMRI		Title - Titre Agent des Contrats	Signature
Telephone No. - N° de téléphone 514 496 2617	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel MOUFID.SAMRI@	Date 04/10/2016
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)		Title - Titre	Signature
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel Canada.ca	Date

ANNEXE « D »
PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX
POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Compléter à la fois **A** et **B**.

A. Cochez *seulement* une des déclarations suivantes :

- A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur sous réglementation fédérale](#), en vertu de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné **de moins de 100 employés** au Canada (l'effectif combiné comprend les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel et les employés temporaires [les employés temporaires comprennent seulement ceux qui ont travaillé pendant 12 semaines ou plus au cours d'une année civile et qui ne sont pas des étudiants à temps plein]).
- A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné **de 100 employés ou plus** au Canada; et
- A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec EDSC - Travail.

OU

- A5.2. Le soumissionnaire a présenté [l'Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi \(LAB1168\)](#), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.

B. Cochez *seulement* une des déclarations suivantes :

- B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.
- B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

ANNEXE « E »
EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCES

G2001C (2014-06-26) Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
 - m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.
 - n. Préjudices découlant de la publicité : L'avenant doit notamment inclure le piratage ou l'appropriation illicite d'idées, ou la violation de droits d'auteur, de marques de commerce, de titres ou de slogans.

- o. Assurance tous risques de responsabilité civile des locataires : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de l'occupation d'installations louées.
- p. Modification de l'exclusion sur les engins nautiques, pour inclure les activités de réparation accessoires effectuées à bord des engins nautiques.
- q. Pollution subite et accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de dommages causés par la pollution accidentelle.
- r. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

*Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

*Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

ANNEXE « F »
ATTESTATION - ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Je soussigné(e), _____, reconnais que, dans le cadre de mon travail à titre d'employé ou de sous-traitant de _____, je peux avoir le droit d'accès à des renseignements fournis par ou pour le Canada relativement aux travaux, en vertu du contrat portant le numéro de série _____, entre Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada et _____, y compris des renseignements confidentiels ou des renseignements protégés par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, ainsi que ceux qui sont conçus générés ou produits par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux. Aux fins de cette entente, les renseignements comprennent, sans s'y limiter, tous les documents, instructions, directives, données, éléments matériels, avis ou autres, reçus verbalement, sous forme imprimée ou électronique ou autre, et considérés ou non comme exclusifs ou de nature délicate, qui sont divulgués à une personne ou dont une personne prend connaissance pendant l'exécution du contrat.

J'accepte de ne pas reproduire, copier, utiliser, divulguer, diffuser ou publier, en tout ou en partie, de quelque manière ou forme que ce soit les renseignements décrits ci-dessus sauf à une personne employée par le Canada qui est autorisée à y avoir accès. Je m'engage à protéger les renseignements et à prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées, y compris celles énoncées dans toute instruction écrite ou orale, émise par le Canada, pour prévenir la divulgation ou l'accès à ces renseignements en contravention de cette entente.

Je reconnais également que les renseignements fournis à l'entrepreneur par ou pour le Canada ne doivent être utilisés qu'aux seules fins du contrat et ces renseignements demeurent la propriété du Canada ou d'un tiers, selon le cas.

J'accepte que l'obligation de cette entente survivra à la fin du contrat portant le numéro de: _____.

Signature

Date